

COMMUNE DE
LE GAVRE

**ANNULATION D'UN PERMIS DE CONSTRUIRE
DÉLIVRÉE PAR LE MAIRE AU NOM DE LA COMMUNE**

DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Demande déposée le 31/10/2025

Par : Monsieur RIGAUD Nicolas
Madame BARAT Mélissa

Demeurant à : 21 La Roberdais
44130 LE GAVRE

Pour : la construction d'une maison individuelle de plain-pied

Sur un terrain sis à : rue du Pré Bizeul
44130 LE GAVRE

Référence dossier

N° PC 44062 25 B0019

Surfaces de plancher :
106,34 m²

Destination :
Habitation

Le Maire,

Vu la demande de Permis de Construire Maison Individuelle susvisée ;

Vu le Code de l'Urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 05/12/1986, révisé les 06/07/2005 et 03/02/2010, modifié les 07/03/2012, 05/06/2013 et 23/02/2022 ;

Vu la demande d'annulation en date du 16/03/2026 du dossier de Permis de Construire Maison Individuelle n° PC 44062 25 B0019, adressée par Monsieur RIGAUD Nicolas et Madame BARAT Mélissa ;

ARRÊTE

ARTICLE UNIQUE : le Permis de Construire Maison Individuelle n°PC 44062 25 B0019 est **ANNULÉ**.

Fait à LE GAVRE,
Le 23 mars 2026

Le Maire,
Nicolas OUDAERT



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.

Cadre réservé à l'administration

Date d'envoi au Préfet : 23 / 3 / 2026

Date de première présentation au demandeur : 23 / 3 / 2026